



Année 2007—n°8

Date de parution : 21 décembre 2007

Snep retraités

Bulletin d'informations

Pour un syndicalisme ancré sur le terrain des revendications

Sommaire :

- Edito
P 1
- Pouvoir d'achat, fiscalité
P 2-3
- Service public
P 4-5-6
- Protection sociale
P 7-8
- le COR
P 9
- Brèves
P 10-11
- Séjours
P 12-13-14-15-16
- TCE
P 17
- Les élus locaux et centre EPS
P 18
- Syndicalisation — FGR — FSU
P 19
- fiche syndicalisation
P 20

Le pouvoir est bien décidé à transformer la société, -« méthodiquement » l'écrit Kessler- pour casser ainsi les solidarités collectives que le syndicalisme, avec les retraités que vous êtes, a contribué à mettre en place. Il valorise et encourage l'individualisme et le chacun pour soi. Il prend appui, pour ce faire, sur l'absence actuelle d'alternatives crédibles au plan politique.

Le risque n'est-il pas grand que le mouvement syndical se laisse entraîner à se substituer au politique en délaissant les revendications pour la seule construction d'alternatives globales et l'action sur ce thème, en prenant le risque de ne pas rassembler largement les collègues.

Des luttes récentes ont été marquées par cette tentation.

Mais ces luttes ont mis également en évidence qu'une attitude authentiquement syndicale pouvait contraindre le pouvoir, aussi décidé s'affirme-t-il, à reculer. Partir des préoccupations des salariés, construire avec eux les revendications, les mobiliser pour leur satisfaction, gérer démocratiquement les luttes, a montré son efficacité. Un président et un gouvernement qui affichaient que la réforme des régimes spéciaux était prête et pouvait passer en 15 jours, que le pouvoir d'achat des fonctionnaires avait augmenté, qu'il ne reculerait pas devant la rue, etc. a été contraint d'accepter d'ouvrir des négociations.

Bien entendu cela n'augure pas des résultats des dites négociations et il faut maintenir, relancer la mobilisation, pour mettre l'employeur, qu'il soit privé ou public, sous la pression d'un rapport de force suffisant pour obtenir gain de cause.

Cette activité revendicative de transformation sociale reste notre premier objectif. Elle nécessite le rassemblement des syndiqués pour la satisfaction de leurs exigences diverses. Elle participe aussi, en toute indépendance, de la construction d'alternatives crédibles.

C'est là que doit être le syndicalisme : sur le terrain de la satisfaction des revendications des travailleurs. Pour ce faire, il doit mobiliser ceux-ci, rechercher l'unité la plus large, construire des formes de luttes permettant de rassembler et de durer, développer des propositions novatrices capables de répondre aux problèmes de société posés, mais capables également d'entraîner le soutien de l'opinion.

C'est l'axe stratégique qu'il nous faudra développer en 2008 notamment à l'occasion du nouveau rendez-vous sur les retraites, mais aussi pour la protection sociale, les services publics, le pouvoir d'achat, etc.

Nous aurons besoin de toutes les forces, étudiants, actifs, retraités, avec un SNEP fort et dynamique.

Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public (FSU)

76 rue des Rondeaux 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.10

Fax : 01.43.66.72.63

Internet : louise.gavary@snepsfu.net

Directeur de publication :

Jean Lafontan

Imprimerie SNEP

Trimestriel

N° commission paritaire : 0307S07232

N° ISSN : 1772-7634

Abonnement revue 4,57€ - abonnement revue + suppléments 6,10€

Serge Chabrol
Secrétaire général

REMBOURSEZ !

Non ce n'est pas le cri de spectateurs mécontents...mais la mise en pratique d'une nouveauté en matière d'augmentation du pouvoir d'achat : le « trop perçu ».

En effet, selon le gouvernement, les retraités ont en 2007 bénéficié d'une augmentation des pensions trop élevée par rapport à l'indice des prix estimé en janvier (1.8%). Celui-ci s'avérait en juin n'être plus que de 1.3%. D'où, par souci « d'équité », sans doute, (mot à la mode), la reprise de 0.5% sur les pensions des retraités.

Il s'agissait là d'une véritable provocation

Mais en octobre dernier la hausse des prix a subi une certaine accélération sous la poussée des prix du pétrole (+ 86 %), des logements (+ 25 %), du blé (+185 %) et la baisse des prix ...des ordinateurs... ne suffit plus à pondérer l'indice des prix qui est remonté à 2 %.

Nous pouvons, nous DEVONS donc à notre tour crier : « remboursez »...avec tous les salariés dont le tableau ci-dessous montre que le pouvoir d'achat stagne depuis 1998.

LA STAGNATION DU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS	Niveau moyen des salaires nets annuels en 2005	Variation annuelle du pouvoir d'achat sur la période 1998-2005
Salaires du secteur privé et semi-public		
Ensemble	22 842 €	+ 0,6 %
Cadres	45 327 €	+ 0,7 %
Professions intermédiaires	29 139 €	+ 0,0 %
Employés	16 079 €	+ 0,0 %
Ouvriers	15 900 €	+ 0,7 %
Fonction publique d'Etat		
Ensemble	25 525 €	+ 0,1 %
Cadres	29 575 €	- 1,1 %
Professions intermédiaires	21 869 €	- 0,1 %
Employés et ouvriers	19 198 €	+ 0,5 %

La semaine bleue a constitué une étape (un peu passée inaperçue reconnaissons le, au milieu de la semaine du goût, de la prévention routière,...) vers le 20 novembre où les Fédérations de la Fonction Publique unies se sont mobilisées puissamment dans la grève et les manifs.

Les retraités y étaient partie prenante avec leurs fédérations (la FGR avait appelé ses adhérents à se joindre aux manifs).

A son retour de Chine, le Président de la République, qui avait fait savoir sa volonté de revaloriser le pouvoir d'achat, a fait Pschitttt !!

Mise à part son leitmotiv « travailler plus pour gagner plus », il a déclaré « qu'il n'y a pas d'argent dans les caisses publiques » et s'en est remis aux employeurs pour « monétiser les RTT », le dimanche « payé double », le déblocage des fonds de participation des salariés avec un système de « primes défiscalisées de cotisations sociales » pour les entreprises où il n'y a pas de participation...

Mais combien de salariés cela va-t-il concerner ? Comment le pouvoir d'achat va-t-il s'améliorer pour les temps partiels ? ...

Quant aux retraites, on n'en parle plus ! Sauf pour l'allongement de la durée de cotisation prévue à partir de 2008...

Va-t-il proposer, puisque les caisses sont vides, de vendre encore quelques parts de Gaz de France pour financer les retraites, comme il vient de le faire (à perte) avec EDF, pour l'Université...Après les biens immobiliers, les autoroutes, le Fret, les ventes continuent dans le sens de toujours plus de privatisation.

Et dans le même temps, les cadeaux aux plus riches se poursuivent comme le montre la générosité accrue envers ceux-ci grâce au bouclier fiscal.

Car « à qui profite le nouveau bouclier fiscal :

ceux qui acquittent l'Impôt Sur la Fortune

ceux qui ont majoritairement des revenus issus de leurs placements »

Le journal « Les Echos » donnent ainsi quatre simulations opérées à partir de quatre profils type de famille établis par le cabinet de conseil en gestion de patrimoine Thé-saurus qui montre que ce n'est pas mince et « qu'il pleut toujours où c'est mouillé ».

« **Profil 1 : la réforme est sans conséquence.** Célibataire, 35 ans, environ 70.000 euros de revenus par an et 400.000 euros de patrimoine.

Profil 2 : la réforme est sans conséquence. Couple marié, 40 ans, revenus d'environ 250.000 euros et patrimoine de 4.400.000 euros.

Profil 3 : une économie d'impôt de 29.286 euros. Couple marié, 60 ans. Revenus d'environ 350.000 euros (50.000 euros de retraite et 300.000 euros de retraits sur des contrats d'assurance-vie) et patrimoine de 10.000.000 euros (dont 7 millions en assurance-vie ; 1,5 million d'immobilier et 1,5 million d'euros au titre des résidences principale et secondaire).

Profil 4 : une économie d'impôt de 70.753 euros. Couple marié, 60 ans. Revenus d'environ 350.000 euros (50.000 euros de retraite et 300.000 euros de revenus fonciers) et patrimoine de 10.000.000 euros (dont 7 millions d'immobilier ; 1,5 millions en assurance-vie capitalisation et 1,5 million d'euros au titre des résidences principale et secondaires) »

Les recettes d'Etat s'en trouvent diminuées d'autant. Ce qui renforce l'argument opposé aux dépenses : « les caisses sont vides ». Ainsi essaie-t-il de développer le pessimisme, d'installer l'idée que toute demande ne peut être satisfaite (par ex le financement des retraites) sans sacrifice (ex : l'allongement de la durée d'assurance)

Dans le même temps, en limitant le champ des négociations salariales et en les renvoyant au niveau de chaque entreprise, Sarkozy sait que les PME sont la grande majorité et le lieu où le syndicalisme est le plus faible, et que, par conséquent, peu de choses risquent de bouger ou de manière très inégale.

Cette stratégie est semble-t-il ce qui a pesé dans le conflit des régimes spéciaux. L'objectif politique étant de diviser et d'affaiblir un secteur où le salariat est encore fortement organisé, en l'isolant de l'opinion, et en l'amenant à « négocier » les mesures d'application d'un cadre présenté comme intangible, entreprise par entreprise.

Car affaiblir, ce mouvement en l'isolant de l'opinion au nom de l'équité, en fragilisant les droits acquis par les salariés de ces grandes entreprises publiques, puisque ces droits relèveront d'un droit interne à l'entreprise (et non plus de la loi ou d'un décret) susceptible d'évoluer selon les rapports de force et la position de l'entreprise sur le marché, c'est chercher à les détacher du service public en réduisant leur préoccupation à leurs intérêts spécifiques.

La frénésie de la mise en place des réformes vise à brouiller le paysage et à disperser l'attention vis à vis de leur nocivité. Ne nous laissons pas leurrer.

Y. LEQUEUX

Ringards les services publics ?

C'est quoi les Services Publics ?

Ce sont les services de l'Etat, des hôpitaux, des collectivités territoriales et d'établissements publics qui sont au service de l'intérêt général (secteur marchand ou non).

Ils représentent des emplois et un poids économique (5 millions de personnes).

Certains sont aussi vieux que notre République, en particulier les fonctions régaliennes de l'Etat, d'autres ont été mis en place après la seconde guerre mondiale, époque du conseil national de la Résistance et des grandes nationalisations.

Le service public est différent du secteur public. Des services publics sont rendus par des entreprises privées (eau, transports, cliniques...).

Les questions touchant à l'identité et aux fondamentaux de la fonction publique et, plus largement, de l'action publique, sont actuellement en jeu.

La politique ultra libérale actuelle

Actuellement le champ des services publics se rétrécit considérablement, au nom de la **modernisation** et de la **dette publique**.

La pensée dominante, derrière des termes comme "*modernisation*", "*dialogue social*" ou « *égalité* » met en place un véritable rouleau compresseur qui écrase l'ensemble des services publics. Cette pensée dominante écrase la base idéologique qui fonde le service public, c'est à dire l'égalité d'accès de tous à des services publics de qualité.

Ce n'est pas récent, la privatisation rampante fonctionne depuis deux décennies.

Des établissements publics ont été privatisés (Poste et Télécommunications, EDF...), des antennes publiques disparaissent (Trésor public, ANPE, SS, école, bureau de poste, hôpitaux et tribunaux de proximité), en raison de leur soit disant manque de rentabilité mais à quel coût pour les usagers ? Des écoles de formation de cadres (INSEP, CREPS) sont bradées.

Les réformes actuelles concernant la santé, l'éducation, la justice, la poste entraînent des diminutions drastiques des moyens afférents.

Les emplois de la fonction publique d'Etat ont diminué de 33400 en 5 ans de 2003 à 2007, il est prévu une nouvelle diminution de 140 à 170000 pour les 5 ans à venir, de 2008 à 2012. Le budget 2008 prévoit 11200 suppressions de postes à l'Education Nationale !

Les mesures de solidarité sont remplacées par des mesures qui rendent l'individu solitaire...et précaire (assurances privées).

C'est toute la conception de la Fonction Publique qui est remise en cause, en remplaçant par l'individualisme et la concurrence les valeurs d'**égalité** et de **solidarité**, ces mots étant pervertis.

Or non seulement il faut reconquérir la maîtrise des services publics, mais il faut aussi les moderniser, les étendre pour répondre à des besoins nouveaux,

La cohésion sociale et la recherche du bien commun constituent le socle du service public. Cela passe par la prise en charge de certains besoins par la collectivité et par conséquent, par un service public neutre, présent et de qualité.

Au 21^{ème} siècle les services publics existants doivent être maintenus dans tout le territoire et étendus au secteur social (petite enfance, 4^{ème} âge, logement).

Après les préconisations du « Grenelle de l'Environnement » il est inconcevable d'abandonner au secteur marchand les services de l'énergie, de l'eau, du logement, du transport des personnes et des marchandises, de l'équipement.

Les communications et les médias, l'éducation, la santé, la culture et le sport sont des biens communs et doivent être à la portée de tout citoyen. Ils contribuent au bien être de tous et à la cohésion sociale.

L'histoire des services publics français est particulière. Notre Fonction Publique est souvent qualifiée « d'exception française » et est associée aux notions d'efficacité, de compétence et de non corruption. N'oublions pas que l'article 86 du nouveau Traité Européen prévoit que « les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt général ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux règles des traités, notamment aux règles de concurrence ». Pouvons-nous l'accepter ?

Les services publics doivent être démocratisés

Ils n'appartiennent ni à l'Etat, ni aux fonctionnaires. Pour défendre leur qualité et leur efficacité, et lutter contre l'arbitraire, il faut augmenter le pouvoir d'intervention et de décision des élus, des personnels et des usagers. Il s'agit de déterminer les missions, les évolutions, les améliorations et les résultats, et pour cela changer la composition des conseils d'administration.



Et la dette publique ?

L'argument fallacieux veut que la dette publique nécessite de faire des économies et donc de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux.

Nous participons au fonctionnement du service public par nos impôts. Depuis près de 20 ans, la part provenant du capital ne cesse de diminuer au détriment de celle prélevée sur les salaires et plus généralement sur les citoyens par les diverses taxes dont la plus injuste, la TVA. Cet été d'énormes cadeaux fiscaux ont été faits aux entreprises ; l'argent correspondant n'aurait-il pas été mieux placé dans l'amélioration des services publics ?

Le statut de la fonction publique présente une garantie majeure pour le citoyen, celle de voir le fonctionnaire exercer son activité en toute indépendance, cela mérite d'être rappelé à l'heure où c'est bien ce statut qui est visé.

Nous, retraités du SNEP, nous résistons pour mettre en avant les valeurs d'égalité et de solidarité du service public, et l'idée d'un bien commun inconciliable avec le système marchand, exclu de l'Accord Général du Commerce et des Services.

Nous avons été présents aux manifestations du 20 novembre aux côtés de nos collègues actifs, des fonctionnaires et des citoyens qui ne veulent pas la casse des services publics.

Andrée ZELEZ

**Infirmières, elles sont les personnes qui comptent le plus pour le malade.
 Institutrices, professeurs, c'est avec eux que vos enfants passent le tiers de leur temps.
 Pompiers, ils sont toujours sur le qui-vive contre les dangers qui nous guettent.
 Assistantes sociales, elles vous aident à trouver une solution aux difficultés que vous rencontrez.
 Dans les bureaux, les services administratifs, ils et elles assurent le traitement des demandes des usagers et le fonctionnement des services;
 Éboueurs, cantonniers, ils assurent au quotidien un cadre de vie qui participe au bien être des populations sur tout le territoire.
 Ensemble ils et elles sont 5,2 millions, fonctionnaires ou agents, exerçant leur activité dans les services de l'État, les hôpitaux, les collectivités territoriales et des établissements publics au service de l'intérêt général.
 Si leur rôle social est bien connu, ils sont également créateurs de richesse, la part des administrations publiques dans le PIB s'élève à 16 %.
 Intègre, professionnelle et impartiale la Fonction Publique assure au quotidien le fonctionnement des services publics, et**

90 %	L'estiment UTILE
77 %	COMPETENTE
66 %	Répond aux attentes des usagers

Sondage du ministère 6 sept. 2007 sur la fonction publi-

AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL

Défendre la qualité et l'efficacité des services publics

Tous les discours gouvernementaux cherchent à nous convaincre que les services publics, la fonction publique constituent une charge trop coûteuse pour l'économie de notre pays. C'est pourquoi ils sont rongés par les dogmes de la performance budgétaire et de la rentabilité économique.

Oui, il est légitime de rechercher le meilleur service au meilleur coût.

Oui, l'équilibre des finances publiques doit être recherché.

Mais l'égalité d'accès de tous aux services publics, la prise en compte des besoins nouveaux, la qualité du service aux citoyens... sont tout aussi essentiels.

Le statut des fonctionnaires est une garantie pour chaque citoyen

Si tous les agents de la fonction publique n'ont pas la qualité de fonctionnaires (15 % de non titulaires et de précaires au sein de fonction publique), les agents qui sont fonctionnaires ont cette particularité d'être régis par un statut et non par un contrat.

Ce statut n'est pas un privilège mais un ensemble de droits et d'obligations qui s'imposent à tous les agents. Il garantit l'égalité d'accès de tous les citoyens et partout dans le respect des règles de continuité, d'impartialité et de neutralité politique.

Des fonctionnaires intègres, à l'abri des pressions et des lobbies.

Des personnels également qualifiés sur tout le territoire.

Le concours garantit l'égalité d'accès de tous à l'emploi public en évitant le recrutement à la tête du client ou par copinage.

Le saviez vous ? Les chiffres sur l'emploi

2003	2004	2005	2006	2007	2008
- 993	- 4 537	- 7 392	- 5 430	- 15 032	- 22 921

Annonces sur les quatre années 2009 à 2012 : - 120 000 à - 150 000.

« La réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'État sur son territoire »

François Fil-

L'équilibre budgétaire

Pourquoi ne regarder que les dépenses et pas les recettes ?

La diminution des droits de succession (4,5 milliards d'euros) et le bouclier fiscal (2,4 milliards d'euros) représentent par exemple le financement de 200 000 places en crèche et de 22 000 logements sociaux de 100 m².

Source : www.baisse-impots.com

Le financement par l'impôt de la Fonction publique oblige à débattre des choix.

Ouvrons le débat sur les objectifs et le niveau de qualité que nous attendons de nos services publics.

Que sommes-nous prêts à financer pour atteindre ces exigences ?

Ce débat ne peut faire l'impasse sur la politique fiscale et

Les salaires

Salaire moyen

- d'un cadre A de la FP : 2 465 ₣

- d'un cadre du privé : 3 638 ₣

- Salaire de base FP : 1080,9 ₣

- SMIC : 1005,37 ₣

• Il faut savoir que c'est une part toujours plus petite des richesses de la France qui est consacrée aux salaires et aux pensions des agents de la Fonction Publique : le recul entre 19 979 et 2005 est de 1,1 point du PIB, environ 19 milliards d'euros.

• La part du budget de l'Etat dans le PIB ne cesse de reculer.

• Comme l'ensemble des salariés, les agents de la Fonction Publique subissent une baisse de leur pouvoir d'achat : près de 7 % dans la FP depuis 2000.

En 2006, 38 % de salariés perçoivent moins de 1,3 SMIC.

Le pouvoir d'achat des 3 500 foyers les plus riches (revenu moyen de 1,88 millions d'euros) a progressé de 42,6 % en 8 ans.

Plus de démocratie dans les Services publics

Le Service public n'appartient ni à l'État, ni aux fonctionnaires. Une véritable démocratisation associant les usagers et les personnels restent à construire. C'est à eux, avec les élus du peuple de débattre des missions, des résultats, des améliorations, des organisations et des évolutions. C'est d'un fonctionnement plus démocratique dont les usagers et citoyens ont besoin, et



Protection sociale : saurons-nous sauver la solidarité ?

« Il s'agit, aujourd'hui, de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance » expose, sans sourciller Denis Kessler, le N° 2 du MEDEF, par ailleurs patron des assurances privées.

Le programme du CNR était fondé sur 4 piliers : les services publics, en grève le 20 novembre pour leur survie ; les droits du travail, en voie d'abandon au profit de la « modernisation du marché du travail » et de « la séparation à l'amiable » ; l'intervention de l'État dans l'économie (plan, nationalisations des secteurs-clés et investissements) alors que la vente, voire l'abandon au privé, se poursuit... ET, la protection sociale solidaire, famille, santé, retraites...

Les sondages récents nous inquiètent : les jeunes, surtout mais pas seulement, misent davantage sur une couverture complémentaire, santé ou retraite, y compris par capitalisation, plutôt que sur la couverture de base –générale et solidaire-. Au même moment, les « franchises médicales » ne sont pas comprises comme un enjeu décisif (cf bulletin précédent) et n'entraînent que des réactions fortes mais très isolées (13 octobre). Au même moment, la bataille des régimes spéciaux est considérée comme ne nous concernant pas, voire comme étant une bataille d'arrière-garde, de privilégiés...

Cela souligne le travail que nous avons à faire face à un matraquage des cerveaux qui marque des points décisifs. Les luttes actuelles et à venir, pour la santé accessible à tous et pour des retraites correctes avec le rendez-vous de 2008, ne pourront être massives que si nous menons **la bataille des idées pour la protection sociale solidaire, la seule solution efficace pour tous.**

Prenons l'exemple de la santé, mais pour les services publics ou les retraites, la démarche est sans doute la même :

- La santé a été la grande absente de la campagne électorale et trop discrète dans les luttes actuelles.
- Pourtant, loin de résoudre la question cruciale de l'accès aux soins pour tous et du progrès sanitaire indispensable et possible, la loi Douste Blazy de 2004 et les mesures prises ou envisagées aujourd'hui, ne visent qu'à alourdir le « reste à charge » des malades : « la double peine » ! C'est le sens du PLFSS (« projet de loi sur le financement de la sécurité sociale ») qui vient d'être voté pour 2008.
- Les prétextes avancés du déficit « abyssal » et des abus qui se multiplieraient ne résistent pas à l'analyse : il n'y aurait aucun déficit si l'État payait ses dettes et s'il n'avait multiplié les exemptions de cotisations sociales au profit des revenus financiers. La faillite apparente n'est-elle pas programmée ? Qui veut tuer son chien...
- La méthode est habile : des « petites mesures », pas trop douloureuses apparemment, sauf pour les plus démunis et pour les malades, face au gouffre de la Sécu. Les franchises en sont un bon exemple.
- Mais l'objectif est clair et considérable : continuer à priver davantage les travailleurs et leurs familles des richesses produites, quelles qu'en soient les conséquences sociales, au prix d'une assistance minimum. Mais il s'agit aussi d'accélérer le processus en poussant, ceux qui le peuvent, à se couvrir individuellement par des complémentaires, notamment privées et assurantielles ; nouveau drainage de l'argent !
- Certes, la santé pour tous et de qualité, comme les retraites, cela représente un coût, nécessairement accru aujourd'hui (exigences croissantes, personnes âgées plus nombreuses, conditions de travail qui pèsent, amélioration de la pertinence du système trop libéral...).
- Il faut donc y consacrer une part accrue des richesses créées, ce à quoi se refuse le pouvoir en place. N'est-il pas possible de faire, dans les 40 ans à venir un progrès comparable à celui qui a été fait dans les 40 ans précédents : consacrer une part accrue de +5% dans les richesses produites ? Cela exige d'augmenter l'efficacité du système (recherches, formation, renforcement du secteur public contre le privé, effort pour l'environnement et les conditions de travail...) mais aussi de dégager des recettes nouvelles : en diminuant le chômage et en améliorant les rémunérations sources de cotisations ; en mettant à contribution les revenus actuellement exemptés et notamment les profits ; pourquoi ne pas cotiser davantage, tous, pour une couverture obligatoire meilleure ?

Si la santé est inassurable, individuellement, même pour ceux qui ont de bons revenus, comme le prouve la répartition très inégale des dépenses (50% des dépenses sont consommés par 5% des personnes, notamment dans leur dernière année de vie), la solidarité est incontournable et le modèle américain que l'on veut –habilement !- nous faire avaler, inadéquat.

Alors ! Tous concernés ! Dès aujourd'hui !

Informons-nous, menons la bataille de conviction, contribuons à l'action indispensable.

Exigeons de la FSU et de nos syndicats sa prise en compte à la hauteur de cet enjeu sociétal.

« Histoires d'urgences » : c'est bon pour la santé !

En cette période de consensus mou et de fatalisme, cela fait du bien de lire les « histoires d'urgence » que nous conte Patrick Pelloux, chef du service des urgences à l'hôpital Saint Antoine.

Il s'agit des chroniques parues dans la rubrique régulière qu'il tient pour « Charlie Hebdo ».

Elles sont accompagnées et agrémentées de dessins décapants de Charb.

C'est bon pour la santé à plus d'un titre :

La mise en cause –programmée- du service public hospitalier est rapide, mais elle n'est pas inéluctable. Il est possible de faire autrement et mieux, dans l'hôpital public d'abord et par conséquent aux urgences ; ces dernières essaient, difficilement, de colmater les brèches, de plus en plus béantes. Ne les laissons pas seules !

Le personnel, notamment infirmier, aussi dévoué soit-il, ne pourra plus faire face si nous ne prenons pas la mesure des fermetures de lits et de la réduction des moyens dans le service public, au profit des cliniques privées et de la marchandisation de la santé.

Le vécu de Patrick Pelloux et de son équipe jette un coup de projecteur alarmant sur les besoins des gens, notamment les plus démunis, mais pas seulement, en matière de santé, de prévention et de suivi. Le traitement uniquement médical ne suffit pas ; il doit être social et humain.

Si Patrick Pelloux est, comme l'écrit Cavanna, « un sacré petit taureau râblé qui fonce dans le tas, tête baissée », il sait aussi nous entraîner, avec humour et générosité, dans des tranches de vie qui nous font mieux comprendre que notre société actuelle, il faut en changer, pour plus de solidarité et que c'est possible. Il renforce notre envie d'y contribuer et notre détermination.

C'est bon pour la santé ! Faites-vous plaisir, vous ne le regretterez pas.

Edouard VERNIER



Paris le 22 novembre 2007

Rapport du COR :
La baisse relative des pensions est programmée,
l'allongement de la durée de cotisation est une impasse,
il faut accroître le financement de nos régimes de retraite

Le rapport du COR montre que les réformes successives des retraites qui se sont focalisées sur la seule variable de l'allongement de la durée d'assurance n'ont pas produit les effets que les auteurs de ces réformes prétendaient attendre.

Les assurés liquident leur retraite le plus tôt possible : cette situation était aisément prévisible, au vu de la situation de l'emploi, de la stigmatisation des seniors par les employeurs, de la pénibilité et de la fatigue au travail et des réalités sociales.

La baisse relative des pensions est donc la véritable variable d'ajustement de ces réformes : le rapport du COR montre qu'une baisse importante des revenus des retraités relativement à ceux des actifs est attendue.

Est-ce sauver les régimes par répartition que de les décrédibiliser aux yeux des salariés et de l'opinion, notamment vis à vis des jeunes générations ?

Pourtant, le rapport du COR préconise de persister dans cette voie, en misant sur un nouvel allongement de la durée de cotisation, et en évoquant l'hypothèse d'un recul des bornes d'âge.

La FSU ne peut qu'exprimer son désaccord total avec une orientation qui ferait de l'épargne individuelle un recours obligé, mais très inégalitaire, pour maintenir le niveau de vie des retraités. Nous sommes devant un choix de société : veut-on une société solidaire ou la société du chacun pour soi ?

La FSU fait le choix d'une société solidaire, c'est pourquoi nos régimes de retraite ont besoin de moyens de financement nouveaux, non seulement pour faire face au vieillissement de la population, mais aussi pour mettre en place des droits nouveaux afin de prendre en compte des mutations sociales comme l'entrée plus tardive dans la vie professionnelle, l'impact du chômage et de la précarité, et la nécessité de réduire les inégalités dont sont victimes les femmes, les petites retraites et les salariés en difficulté en fin de carrière.

Le rapport du COR mesure le coût financier des efforts à faire pour améliorer nos régimes de retraite, mais a-t-on mesuré le coût des injustices et d'une nouvelle paupérisation des retraités ?

Les projections financières faites par le COR montrent que le catastrophisme entretenu depuis de longues années sur ce dossier n'est pas justifié. Les besoins de financement sur le long terme sont réduits de près de moitié par les nouvelles projections de population active.

Ils sont à la portée d'un pays qui globalement s'enrichit. La question principale, malheureusement peu présente dans le rapport, est celle d'une répartition équitable de l'effort à faire.

A lui seul, le paquet fiscal de l'été dernier représente plus de 0,8 point de PIB, soit presque l'équivalent du besoin de financement en 2020.

Le rapport suggère à juste titre de remettre en cause les « niches sociales ».

S'agissant de la fonction publique, la FSU déplore que la dégradation des retraites des femmes suite à la réforme de 2003 soit ignorée dans le rapport et que celui-ci semble envisager une nouvelle dégradation du minimum garanti.

La FSU constate également que l'absence de dialogue social dans la fonction publique sur les questions de la pénibilité au travail et des fins de carrière est bien enregistrée dans le rapport puisque aucune page n'y est consacrée.

BREVES

A.P.A. : Allocation Personnalisée d'Autonomie

Le 5 décembre, les sénateurs ont adopté un amendement au projet de loi de finance prévoyant la récupération sur la succession excédant 100000 euros des sommes versées par les départements pour l'APA. Suscitant le tollé dans les associations, les professionnels de l'aide à domicile, la secrétaire d'Etat chargée de la solidarité en a demandé le retrait, rappelant que le chantier du 5ème risque de protection sociale destiné à financer la dépendance des personnes âgées devait s'ouvrir en 2008. L'amendement est certes retiré mais nous ne sommes pas dupes, il reviendra dans la discussion sur la mise en place d'un "5ème risque". Une mission d'information vient d'être créée par le Sénat et présidé par Philippe MARINI, auteur de l'amendement !

L'APA est versée par les départements à 1 million de personnes âgées dépendantes — coût moyen 410 euros par mois en 2006 pour les personnes vivant à domicile, 275 euros pour celles vivant en établissement.

La FSU a protesté et demande le retrait de cet amendement.

Le scandale des cliniques privées et "le trou de la sécu"...

La Générale de santé, premier groupe privé de cliniques en France se fait rembourser 2 ou 3 fois ses factures en raison d'un "bug informatique", comment ?

En 2001, la CNAM met en place un nouveau système de transmission avec les cliniques, par ailleurs de nouvelles caisses "pivots" règlent les factures dans un délai de 4 jours. Les caisses primaires continuent à régler les factures papiers correspondant aux mêmes prestations.

Conclusion en 2003, la Générale empoche 24 millions qu'elle classe en "produits". Les cliniques ne s'empressent pas de rembourser ce qu'elles savent être trop perçu. En 2006, un document interne fait apparaître 3;7 millions d'euros dans la colonne profit. Aujourd'hui le bug serait résorbé et le solde "réduit" à 478 000 euros dicit la CNAM. Combien reste t'il réellement dans les caisses de la Générale, quel remboursement est réellement effectué et dans quel délai ?

A Noël, la Générale de santé versera 420 millions d'euros à ses actionnaires et des miettes à ses employés. La cour des comptes est saisie, que fait la justice ?

La santé privatisée ?

Un exemple parmi d'autres : 500 emplois supprimés à l'hôpital public du Havre et ouverture d'un hôpital privé.

le COR

Extrait du Conseil d'Orientation des Retraites :

Sur le financement

La loi de 2003 focalisée sur l'allongement de la durée d'assurance n'a pas produit les effets attendus. Peu de départ après 60 ans. Les seules variables d'ajustement sont, d'après le COR, l'allongement de la durée d'assurance, 166 trimestres en 2020, la remise à plat des avantages familiaux, l'extension aux régimes spéciaux et complémentaires, l'épargne salariale.

Cependant, le COR s'interroge, dans la mesure où "l'épargne salariale pourrait se substituer au salaire direct", donc exonération de cotisations sociales ce qui pèserait sur les régimes obligatoires et complémentaires.

Une réflexion sur des ressources nouvelles est engagée.

"une réflexion avait été engagée en 2006, notamment par le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'analyse économique et le centre d'analyse stratégique, sur une modification de l'assiette du financement de la protection sociale, consistant à remplacer les cotisations sociales, patronales par d'autres types de prélèvements, en particulier une contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et l'affectation d'une partie des recettes de TVA au financement des régimes de sécurité sociale ("TVA sociale").

Un rapport sur la TVA sociale du secrétaire d'Etat chargé de la Prospective et de l'évaluation des politiques publiques, ainsi qu'une note sur le sujet du Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi ont été remis au Premier ministre le 11 septembre 2007. Le Conseil économique et social devrait rendre un avis d'ici à la fin de l'année 2007 sur les possibilités de diversification du financement de la protection sociale et d'allègement des charges qui pèsent sur le travail, le pouvoir d'achat et la compétitivité de notre économie".



Sur la pension de réversion

Dans le régime général, l'objectif de la réversion est surtout de lutter contre la faiblesse du niveau de vie des veuves les moins favorisées, ce qui explique sa mise sous condition de ressources.

Ne pas cumuler plus de 1392 euros par mois (chiffre de 2006). Cette condition n'a jamais existé dans les régimes complémentaires ou la fonction publique. La réversion est un droit acquis en contrepartie des cotisations versées. Le COR aborde la variation du niveau de vie dans un système sans condition de ressources et avec condition de ressources. Le fait que les femmes acquièrent des droits directs (elles sont nombreuses à travailler), et que l'on ne tient pas compte du patrimoine, doit être pris en compte.

Gageons que cette question de la réversion reviendra en 2008 et qu'elle mérite toute notre attention.

Louise GAVARY



Séjour des retraités du SNEP : la réussite toujours ! 59 inscrits, 59 collègues heureux

Cher(e) collègue,

Trois CREPS, Antibes, Dinard, Boulouris et le gîte d'Abriès ont, cette année 2007, accueilli 59 retraités et leurs conjoints, 14 retraités n'avaient participé à aucun séjour les années précédentes.

Succès donc de participation, mais surtout de convivialité, de plaisirs, d'échanges et de projets. Randonnées sportives, VTT, kayak de mer, natation, gym, sorties en mer, étaient au menu et chacun y a trouvé son compte en toute liberté. Une semaine "très enrichissante de vie sportive, culturelle et d'excursions, mais aussi de soirées, débats à thèmes. Il semble que cette initiative réussie, réponde bien aux besoins de collègues qui passant de la vie syndicale "active" à celle de vie syndicale de "retraité" recherchent une réponse spécifique qui assure à la fois la continuité de leur militantisme, mais en même temps la rupture avec les activités passées.

Quelques remarques des participants :

"avec ce stage, j'entre dans "la retraite" avec beaucoup de punch— j'ai rencontré des aînés formidables ..."

"Belle démonstration de la vitalité de la section des retraités"

"notre attente est comblée ! Accueil de tous excellent ! Séjour sympathique"

"Varier les lieux de séjours"

Nous sommes donc inscrits, dans une démarche active qui conduit "sur le terrain", à fonder la spécificité d'une activité syndicale de retraités.

Nous poursuivons cette voie en répondant à la fois à l'intérêt des retraités et à celui du SNEP. A la demande d'un grand nombre de collègues, nous reconduisons les trois séjours au CREPS et au gîte d'Abriès et ouvrons trois autres sites pour l'été 2008.

Vous trouverez-ci-joint des propositions de contenus. En reçu de vos inscriptions, nous vous adresserons un questionnaire de choix d'activités.

D'ici là, un groupe de travail, ouvert à tous les volontaires disponibles, procèdera à la mise au point collective des contenus des débats que nous vous ferons connaître en janvier 2008.

Mais dès à présent et dès que possible, vous pouvez envoyer vos inscriptions accompagnées d'un chèque de 20 euros par séjour. N'hésitez pas à solliciter vos amis à vous rejoindre. N'hésitez pas, non plus, à nous faire connaître vos suggestions.

Amicalement

Louise GAVARY — Suzanne FORGET — Yvon ADAM



L'élaboration de ce texte s'est appuyée sur les réponses de bilan de fin de séjour

- Les tarifs de séjour :

20 euros d'inscription et frais de mise en œuvre non remboursables + coût du séjour

- Des options complémentaires seront proposées pour certaines activités

► Si vous êtes intéressés, adressez-vous au SNEP

SNEP Louise 01.4462.82.12

► Si vous n'êtes pas encore certains de vos dates, nous vous conseillons tout de même de vous inscrire au vu du nombre de places à pourvoir.

► Si vous deviez renoncer pour raison de santé ou autres, vous serez remboursé des versements excepté les frais d'inscription.



Les prochains séjours

Au CREPS d'Antibes

Du lundi 9/06/08 au dimanche 15/06/08
20 places pour retraités et leurs conjoints
Responsable : Suzanne FORGET

Dans le Queyras

Du lundi 22/09/08 au dimanche 28/09/08
16 places pour retraités et leurs conjoints
A confirmer

En Corse à Porticcio

Du dimanche 28/09/08 au dimanche 12/10/08
20 participants
Responsable : Louise GAVARY
Responsable en Corse : Josette PENOT

En Guadeloupe

Complet
Responsables : J-Paul TOURNAIRE et Fernand PANSIOT-VILLON

Au CREPS de Bretagne à Dinard

Du lundi 01/09/08 au dimanche 07/09/08
24 places pour retraités et leurs conjoints
Responsable : Yvon ADAM
Complet

Au CREPS de Boulouris St Raphaël

Du lundi 6/10/08 au dimanche 12/10/08
A confirmer
Responsable : André ZELEZ

A Chalès en Sologne

Du lundi 15/09/08 au vendredi 19/09/08
25 participants
Responsable : Edouard VERNIER

LES SEJOURS : DERNIERES NOUVELLES ... **Déjà 68 inscrits pour 7 séjours — Rejoignez nous !**

Sept séjours programmés, au lieu de quatre en 2007, nous sommes dans une bonne dynamique !

La commission nationale des retraités du 5 décembre a procédé à une analyse des séjours 2007, et à la mise en œuvre des initiatives 2008.

Les séjours 2007, ont été marqués par une grande fidélité des collègues : sur 80 participants (y compris les conjoints non enseignants d'EPS), depuis 2005, soixante, sont venus au moins deux fois ce qui développe de forts liens d'amitié.

Nous constatons que la participation aux activités programmées, et décidées par les stagiaires eux-mêmes est fortement appréciée, tant pour les activités physiques que culturelles.

Les exposés et les débats dépassent les problèmes de l'EPS pour aborder les questions sociales, politiques et culturelles.

Evidemment « l'esprit syndical » constitue la toile de fond, et participe à l'enrichissement collectif et personnel.

La devise : « Le SNEP a besoin des retraités et les retraités ont besoin du SNEP » est plus que jamais d'actualité, chaque année, émerge le fait qu'il y a une spécificité de la vie syndicale de retraité, une dynamique propre qui appelle des initiatives particulières ; l'ancien « prof » n'est pas un « inactif » de la profession... il a d'autres besoins auquel le SNEP peut en partie répondre, preuve en est la réussite déjà assurée des trois programmations nouvelles :

La croisière en Guadeloupe, le séjour en Corse, les randonnées des Bords de Loire

Bien qu'il nous ait été dit avec force que désormais les CREPS sont destinés essentiellement à la « haute performance », nous avons dû insister pour y maintenir les séjours, en premier lieu, selon nous, parce que le signe « SNEP-FSU », honore un service public, dont la plupart d'entre nous ont été les usagers, ensuite parce que les conditions, sont idéales pour le déroulement des activités physiques et culturelles. Dinard est déjà complet, et nous sollicitons tout particulièrement les collègues pour réussir les séjours des CREPS d'Antibes (au printemps !) et Boulouris (en fin d'été !) ...faut de quoi nous pourrions perdre ces implantations.

Une question, demeure, et nous préoccupe : la difficulté à sensibiliser les « jeunes retraités » à nos initiatives. Réfléchissons !

A bientôt pour les séjours

Yvon ADAM

Séjours 2008 reconduction

DATES	LIEUX	COÛT *	CARACTÉRISTIQUES	CONDITIONS DE LOGEMENT
Du lundi 9 au dimanche 15 juin	CREPS d'Antibes	260 €	Activités nautiques, bains de mer, Randonnées, Gym, musculation, Excursions.	Chambre individuelle et double
Du lundi 1 ^{er} au dimanche 7 sept.	CREPS de Dinard	260 €	Randonnées (littoral et environs), Visite île de Chausey ... Bains de mer (piscine et espace mise en forme), Kayak, VTT, Gym, danse.	Chambre individuelle et double
4 ^{ème} semaine de septembre 2008 – à confirmer	Abriès (Queyras)	230 € demi-pension + 50 € panier repas	Randonnées de montagne, Vias Ferratas, VTT, Découverte du patrimoine	Dortoir dans le gîte
Du lundi 6 au dimanche 12 oct.	CREPS de Boulouris	260 €	Randonnées (littoral et l'Estérel), Activités nautiques, Bain de mer, Excursions.	Chambre individuelle et double
Nouveaux séjours 2008				
Du dimanche 28 sept. au dimanche 12 oct. (14 jours complets)	Porticcio Corse du Sud (20 kms d'A-jaccio)	710 € Pension complète pour 14 jours + activités non comprises**	Magnifique complexe en bordure de mer (CCAS, EDF, GDF) Activités nautiques, VTT, Randonnées, Visites et rencontres	Bungalow (2 personnes) La réservation en pension complète comprend la nuitée, le petit – déjeuner, deux repas. Possibilité de demander un panier repas compris dans le coût lors d'excursions en journée (vin ! et taxe de séjour incluse)
Du lundi 15 sept. au vendredi 19 sept.	Domaine de Chalès en Sologne (entre Nouan le Fuselier et St Viatre	260 € + 100 € pour les activités	Superbe domaine (Château, étang, parc) de Chalès appartenant à l'AS des orphelins des douanes), Randonnées, VTT, Visites châteaux et musées, Canoë sur la Loire, Cueillettes de champignons	Chambres individuelles

Séjours Eté / Automne 2008

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vos accompagnateurs, merci de reproduire ce bulletin

A renvoyer avec votre chèque bancaire ou postal (**libellé à l'ordre du SNEP**) au :

SNEP
A l'attention de Louise
76 rue des Rondeaux
75020 PARIS

Au dos du chèque inscrire « séjour Antibes, Dinard, Boulouris, Queyras, Corse, Chalès, Guadeloupe 2008 »

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Séjour(s) choisi(s) (1) :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

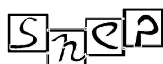
Droits d'inscription et de frais de mise en œuvre :

20 euros par personne et par séjour non remboursables

Date :

Signature :

Entourez la case correspondante



Texte soumis au vote au Conseil Délibératif Fédéral National de la FSU et du CDN du SNEP

Le traité modificatif de Lisbonne

À l'issue du sommet de Lisbonne des 18 et 19 octobre, les 27 chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé les orientations du Traité modificatif qui sera signé le 13 décembre pour être soumis ensuite à ratification par les différents pays avant le 1er janvier 2009.

La FSU prend acte de l'abandon de la valeur constitutionnelle du « Traité » ainsi que du retrait de constitutionalisation des objectifs comme « la concurrence libre et non faussée ». Cela est à mettre à l'actif du NON au referendum de 2005.

Cependant le protocole N° 6 rappelle que « le marché intérieur comprend un système garantissant que la concurrence n'est pas faussée ». La concurrence libre et non faussée demeure ainsi un principe phare de la politique communautaire qui, comme toutes les politiques européennes, est maintenue, le traité modificatif ne révisant pas les traités actuels sur ces points.

La clause de « non atteinte à la libre concurrence » reste la règle générale applicable aux services publics et continue de poser un problème majeur renvoyant en particulier les secteurs du transport, de la poste ; de l'électricité, de l'eau... à la logique concurrentielle. La dimension sociale de l'Europe n'y est pas renforcée.

Le texte a évolué sur des aspects institutionnels : présidence du conseil, système de vote, rôle du parlement... Concernant la laïcité, la référence au dialogue nécessaire entre l'UE et les religions a certes disparu, en revanche est maintenue la référence ; inacceptable, au rôle essentiel de l'héritage religieux. Le traité soumis à adoption connaît des modifications (l'aspect constitutionnel, la partie III ont disparu) mais les grandes orientations originelles du traité constitutionnel que la FSU avait désapprouvées et rejetées sont inchangées. Elles ont simplement été annexées dans les anciens traités sous la forme d'amendements.

Les raisons de fond qui avaient amené la FSU à exprimer son rejet du TCE demeurent et la conduisent à s'opposer à ce nouveau projet.

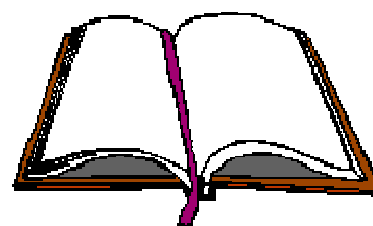
Le FSU porte un autre projet pour l'Europe, une Europe permettant de faire face aux enjeux économiques, environnementaux, sociaux, une Europe fondée sur la justice sociale, la solidarité et la coopération, le développement durable, une Europe ouverte tournée vers la paix et les aspirations démocratiques des peuples.

Cela passe par plus d'implication des citoyens, plus de démocratie, le développement de grands projets solidaires autour des questions de l'éducation, de la recherche, de la santé, de l'énergie, des grands équipements collectifs. Cette ambition nécessite en particulier des services publics affranchis du principe de la libre concurrence et l'adoption d'une directive loi cadre.

Après le non des français au TCE en 2005, le débat démocratique et la consultation des citoyennes, par voie de référendum s'imposent sur le traité de Lisbonne dans le cadre du processus de ratification. La FSU dénonce le processus et le calendrier choisis par le président de la République qui ne le permettent pas. En ce sens, la FSU s'adressera aux parlementaires afin qu'ils n'entérinent pas par leur vote en congrès le refus de la consultation référendaire.

Sur ces bases, la FSU poursuivra sa réflexion, le débat avec les personnels, et agira et se mobilisera y compris dans des cadres unitaires appropriés.

Pour : 87 – contre : 5 – Abstentions : 14 – rdv : 2



Au SNEP et élue municipale

Mon militantisme au syndicat de résistance qu'est le SNEP a été un élément important de mon engagement dans le débat politique.

Un des problèmes récurrents tout au long de ma carrière professionnelle a été l'absence de salles de classe pour l'EPS, et ma fierté professionnelle d'avoir été à l'origine de la construction de 4 salles de sport dans les 3 collèges où j'ai sévi.

Cela a nécessité un travail de longue haleine.

Au niveau de l'établissement scolaire il a fallu convaincre toute la communauté éducative, et mettre dans le coup principal, collègues EPS et des autres disciplines, parents d'élèves, l'IPR. Nous avons débattu avec les associations sportives locales, contacté les décideurs, mairies, syndicats inter communaux, communautés de communes, conseil général, envoyé nos arguments aux ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Education Nationale...et assuré le suivi des opérations.

Nous avons été aidés par le travail du SNEP national sur les équipements sportifs.

Cette démarche m'a poussée à participer au débat politique et en particulier à poser ma candidature aux élections municipales.

J'ai pu être élue en 1995, quand ma commune est passée du panachage au scrutin de liste. Depuis cette date je suis élue minoritaire et ne fais pas partie de l'exécutif, mais argumente pour défendre ce qui est mon fil conducteur : l'EPS, le système éducatif, le service public... Là, le SNEP m'a forgé des compétences.

Par contre, dans d'autres domaines qui m'intéressent, et incontournables pour la commune, j'étudie des dossiers nouveaux pour moi et suis des formations (la formation permanente est décidément indispensable à tous les niveaux !). Fil conducteur : intérêt général supérieur aux intérêts particuliers, solidarité...

J'ai du clarifier mon langage : celui généralement employé par la profession ne passe pas auprès d'un autre public. Et les notions d'EPS, de sport scolaire, d'animation sportive, de sport pour tous ou sport spectacle sont différentes selon le public.

Je suis toujours persuadée que, seul et non poussé par des partenaires, un élu est inefficace, et que toute demande doit être largement relayée par un groupe de citoyens.

Un petit exemple : l'octroi d'une subvention municipale pour une AS de collège ne résiste pas à un silence radio de l'AS concernée.

Il faut impliquer davantage les citoyens dans la vie publique, les amener à participer et à se responsabiliser. N'est ce pas ce que souhaite le SNEP à son niveau ?

Andrée ZELEZ

« EPS, des choix politiques quotidiens »

C'est le thème du dernier « Contre Pied », n°21, publié par le Centre EPS et Société, outil de réflexion tombant au moment où la confiscation du politique par les « professionnels » est très bien entretenue, où toute culture critique est anéantie.

De jeunes collègues, des plus âgés, des femmes des hommes, des syndiqués, des non syndiqués ont accepté de parler du choix de leurs contenus d'enseignement, de leurs pratiques pédagogiques guidés par des enjeux de société. Des témoignages, des compte-rendus quand le « tous les jours » devient porteur de politique.

Mais aussi, des Points de vue d'auteurs, sociologues, philosophes nous incitant à résister, à créer et à devenir « optimiste dans l'action, mais pertinent dans l'analyse de la situation ».

: Retraité(e)s « EPS, des choix politiques quotidiens », lisez et réfléchissez sans aucune modération. Offrez vous, pour ce nouvel an 2008, une randonnée dans vos souvenirs professionnels, personnels, communs, où l'émancipation humaine était et reste encore votre souci.

Créons, poursuivons nos débats intergénérationnels, réels, vivants, porteurs, au sein du SNEP et de l'histoire de nos luttes pour le développement et le progrès de l'EPS à l'ECOLE.

Pierre ROBINET

Vous trouverez la présentation de « Contre Pied » n°21 dans le dernier bulletin national SNEP n°783 du 1-12-07, page 12.

Consulter le site internet : www.contrepied.net

SYNDICALISATION

666 syndiqués le 11 décembre 2007.

La syndicalisation marque le pas 40 % des syndiqués en juin 2007 n'ont pas renouvelé leur adhésion. Cette situation est très préoccupante au regard des décisions que le gouvernement prend au pas de charge et tente de faire admettre sur la "modernisation" de la fonction publique, la protection sociale, les retraites, la privatisation des services publics.

Quel sens cela-a-t-il de se syndiquer aujourd'hui ?

Les syndicats ont été inventés par les travailleurs pour se défendre de l'arbitraire et des injustices, améliorer leurs conditions de travail et de vie au XIX^e siècle, changer ou du moins agir sur la société. Si nous avons des droits, des maxima horaires, des congés maladie, la sécurité sociale (retraite, santé)...c'est parce que des syndicats avec les syndiqués ont mobilisé les salariés, arrachant pied à pied (parfois poing à poing) des revendications au patronat ou à l'Etat.

Imaginez un instant ce que seraient nos droits sociaux sans syndicat ? Imaginez un instant l'école sans les luttes menées par certains syndicats pour sa démocratisation ! Imaginez ce que serait la place de l'EPS, les questions de formations sans le SNEP ?

Et pourtant ...tous les syndicats perdent des syndiqués, le matraquage médiatique n'y est sans doute pas pour rien. Le SNEP ne fait pas malheureusement pas exception. Cet outil, construit par la profession pour se défendre et défendre la discipline, s'affaiblit dans un moment où paradoxalement les attaques sont très grandes et où les enseignants d'EPS lui font de plus en plus confiance (+ de 80% aux élections professionnelles).

Le ministère sait quel rôle de contre-pouvoir peuvent jouer les syndicats ; il le sait tellement qu'il s'apprête à réformer leur financement qui conduira à affaiblir le syndicalisme « revendicatif » pour le transformer en un « syndicalisme d'accompagnement » que les organisations patronales et l'état appelle de leur vœux la finance appellent de leurs vœux....

Quel sens pour les retraités ?

Solidaires dans l'action, restons-le dans notre syndicat dont l'histoire est celle que nous avons construite. Le repli sur soi favorise tous les mauvais coups.

Face à la détermination du gouvernement de "casser" toutes les conquêtes sociales, les services publics, c'est ensemble actifs et retraités que nous devons nous opposer aux régressions. Non à une société inégalitaire !

Les jeunes qui aujourd'hui se lancent dans la profession ont besoin que les retraités continuent à participer aux luttes syndicales.

Construire l'avenir, actifs et retraités pour une société humaine, humaniste et fondée sur les principes de solidarité qui s'oppose à toutes les dérives sécuritaires dont "l'épisode sur l'ADN" en est un exemple.

La FSU et les retraités

La première réunion de la section fédérale des retraités de la FSU s'est tenue le jeudi 6 décembre.

Louise GAVARY, Michèle BUCLON représentaient le SNEP, Jacques RIGOLET les rejoindra en janvier.

A l'ordre du jour : l'organisation du secteur (laissé en jachère depuis le congrès de Marseille), le rôle de la SFR au niveau national, départemental, régional et de ses liens avec les secteurs actifs de la FSU.

- préparation de la rencontre avec Xavier Bertrand

- les actions et les dossiers en cours

- la FGR

La participation du SNEP est renforcée. Nos interventions seront d'autant plus pertinentes et efficaces si les militants dans les sections départementales de la FSU font remonter "ce qui se passe" dans les départements – à vos plumes ! Textes à envoyer au SNEP.

Sur le site, le compte-rendu de Michèle BUCLON : www.snefsu.net cliquer sur secteur Retraité

La FGR

Le SNEP adhère à la FGR (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique). Vous recevez le "courrier des retraités" édité par la FGR. Le SNEP verse une cotisation de 8,15 euros par syndiqué. Compte-tenu des difficultés financières dû à une syndicalisation en baisse, nous serons, cette année, dans l'obligation d'interrompre l'adhésion à la FGR de tous les retraités non resyndiqués fin février.

La FGR tient son congrès en juin 2008. Des motions sur la protection sociale, la fonction publique, la fiscalité y seront débattues. Des réunions départementales et régionales sont organisées. Nous appelons les adhérents du SNEP à participer aux débats, à nous faire part de leurs remarques éventuelles.

Vous pouvez consulter ces textes sur le site de la FGR : <http://www.fgrfp.org> ou contacter Louis GAVARY au SNEP qui vous les fera parvenir.

Libre expression

Ce bulletin correspond-il à vos attentes ? Quels sujets aimeriez-vous y voir traités ?

Pour quelles revendications le SNEP doit intervenir avec la FSU (pouvoir d'achat, logement, dépendance, société, la discipline.....) ?